



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-427

PUBLIÉ LE 12 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-12-02-018 - Arrêté de délégation de signature de Madame Edith BENMANSOUR
(10 pages)

Page 3

75-2019-12-10-016 - Arrêté directorial portant délégation de signature au directeur par
intérim du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Centre-Université de Paris, (2 pages)

Page 14

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-12-02-018

Arrêté de délégation de signature de Madame Edith
BENMANSOUR

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Henri Mondor

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147 -6, R. 647-1, R -6147-2-, R. 6147-5, R. 6147-10, R.6147-11 et D. 6143-33 à D. 6143-35

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 14 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2019-11-19-003 du 20 Novembre 2019 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 25 juillet 2018, plaçant Madame **Edith BENMANSOUR-LE LAY** en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Henri Mondor à compter du 24 juillet 2018.

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Monsieur Benoît SEVCIK**, Adjoint à la directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux universitaires Henri Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

- **Madame Sabrina LOPEZ**, Directrice des Affaires Médicales et de la Stratégie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Sandra FRISCH** Adjointe au Directeur Qualité, Gestion des risques et des Usagers à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F, H et I de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Béryl GODEFROY**, Directrice des Finances, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Estelle PLAN**, Directrice des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Marc POMMIER**, ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Christophe CHAILLOLEAU**, médecin, Directeur des Systèmes d'Information à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Sylvie DEBRAY**, coordonnatrice générale des soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, G, H et K de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Régis LE CHEVALLIER**, Adjoint des cadres, responsable des admissions-frais de séjour, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011).
- **Madame Catherine MORVAN**, adjoint des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Emile Roux, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière.
- **Madame Florence BIBLOCQUE**, adjoint des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Joffre-Dupuytren, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière.
- **Madame Sophie WILFRED**, cadre socio-éducatif occupant la fonction de cadre administratif du pôle Psychiatrie, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011).

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Hélène VIDAL**, directrice du site Albert Chenevier à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Jean François BESSET**, directeur du site Emile Roux, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Frédérique ANNANE**, directrice du site Joffre Dupuytren, à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Philippe VASSEUR**, directeur du site Georges Clemenceau, à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

a) **En cas d'empêchement de Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, Directeur des Ressources Humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Augustin HERAULT**, Directeur adjoint des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jérôme PIEUCHARD et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

En cas d'empêchement de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, directeur adjoint chargé des ressources humaines et de **Monsieur Augustin HERAULT**, Directeur adjoint des Ressources Humaines ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Catherine FINIDORI**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri Mondor et Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jérôme PIEUCHARD et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

- **Madame Véronique LEOTHIER**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer pour les sites Albert Chenevier et Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jérôme PIEUCHARD et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Pierrette LORENTE**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jérôme PIEUCHARD et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Yamina FELOUAH**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Georges Clemenceau et Joffre-Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Jérôme PIEUCHARD et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

b) **En cas d'empêchement de Madame Sabrina LOPEZ** Directrice des Affaires Médicales et de la Stratégie ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Cécile MAURICE**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Sabrina LOPEZ et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

c) **En cas d'empêchement de Madame Sandra FRISCH**, Adjointe au Directeur des relations avec les Usagers, de la gestion des risques et de la Qualité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Hugo VIZZACCHERO**, Attaché d'administration Hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Sandra FRISCH et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe F, H et I) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

d) **En cas d'empêchement de Madame Béryl GODEFROY**, Directrice des Finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Camille COTIS**, Directrice Adjointe des Finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Béryl GODEFROY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Estelle PLAN**, Directrice des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, de la logistique et des achats à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Béryl GODEFROY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

En cas d'empêchement de Madame Béryl GODEFROY, Directrice des Finances, de **Madame Camille COTIS**, Directrice Adjointe des Finances et de **Madame Estelle PLAN**, Directrice des Achats, des Services Economiques et de la Logistique délégation est donnée à :

- **Madame Julie MASSABIE-BOUCHAT**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Béryl GODEFROY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

e) **En cas d'empêchement de Madame Estelle PLAN**, Directrice des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Béryl GODEFROY**, directrice adjointe chargée de la direction des finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Estelle PLAN et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

En cas d'empêchement **de Madame Estelle PLAN**, Directrice des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et **de Madame Béryl GODEFROY**, Directrice des Finances, délégation est donnée à :

- **Monsieur Antoine Galimard**, chargé de mission et adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions **de Madame Estelle PLAN**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

f) **En cas d'empêchement de Monsieur Marc POMMIER**, ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Julie FAVROLLES**, ingénieure, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Nicolas VILLAUME**, ingénieur, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Alexandre CHARLOT**, ingénieur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Serge MAGNAC**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Joffre Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

- **Monsieur Edouard CROISILE**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Paul PIRES**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

g) **En cas d'empêchement de Madame Sylvie DEBRAY**, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Malika TAHLAITI**, Coordonnatrice générale adjointe des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie DEBRAY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe B, G, H, et K) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Véronique SMOLAREK**, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie DEBRAY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe B, G, H, et K) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Adeline KRIKILION**, cadre supérieur de santé à l'effet de signer pour les sites Joffre-Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie DEBRAY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe B, G, H, et K) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Sophie SEMAL**, cadre supérieur de santé à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie DEBRAY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe B, G, H, et K) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

h) **En cas d'empêchement de Monsieur Christophe CHAILLOLEAU**, directeur des services informatiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Laurence PICARD**, adjointe au directeur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Christophe CHAILLOLEAU et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E et H de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Madame Hélène VIDAL, directrice du site Albert Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean-François BESSET**, directeur du site Emile Roux, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Hélène VIDAL a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Albert Chenevier,
- **Madame Véronique LEOTHIER**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Hélène VIDAL a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Albert Chenevier,

En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François BESSET, directeur du site Emile Roux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Hélène VIDAL**, directrice du site Albert Chenevier, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Jean-François BESSET a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,
- **Madame Pierrette LORENTE**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Jean-François BESSET a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,
- **Monsieur Gwendal LE BARS**, cadre supérieur de santé, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Jean-François BESSET a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,

En cas d'empêchement de **Monsieur Philippe VASSEUR**, directeur du site Georges Clemenceau, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Frédérique ANNANE**, directrice du site Joffre-Dupuytren à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe VASSEUR, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Monsieur Augustin HERAULT**, directeur adjoint, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe VASSEUR, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Malika TAHLAITI**, coordonnatrice générale adjointe des soins à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe VASSEUR, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Joelle MARGUERY**, adjoint des cadres hospitaliers à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe VASSEUR, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau

- **Madame NATHALIE DOS SANTOS**, adjoint des cadres hospitaliers, responsable des relations avec les usagers et des affaires générales de l'hôpital Georges Clemenceau, à l'effet de signer les devis et demandes d'achats relatifs au service d'animation, ainsi que la facturation des nuitées de la maison des proches

En cas d'empêchement de Madame Frédérique ANNANE, directrice du site Joffre Dupuytren, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Philippe VASSEUR**, directeur du site Georges Clemenceau, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Frédérique ANNANE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Dupuytren
- **Monsieur Augustin HERAULT**, directeur adjoint, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Frédérique ANNANE, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Dupuytren.
- **Madame Malika TAHLAITI**, coordonnatrice générale adjointe des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Frédérique ANNANE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,
- **Madame Joelle MARGUERY**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Frédérique ANNANE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Sites Albert Chenevier - Henri Mondor :

Administrateurs de garde 1

Camille COTIS, Adjointe à la Directrice des Finances

Sylvie DEBRAY, Coordinatrice Générale des Soins

Béryl GODEFROY, Directrice des Finances

Jérôme PIEUCHARD, Directeur des Ressources Humaines

Estelle PLAN, Directrice des Achats, des Services Economiques et de la Logistique

Frantz SABINE

Benoît SEVCIK, Adjoint à la Directrice des HUH

Hélène VIDAL, Directrice du site Albert Chenevier

Administrateurs de garde 2

Albert Chenevier

Odile BAUDRY, Adjoint des Cadres Hospitaliers

Augustin HERAULT, Directeur Adjoint des Ressources Humaines

Julie MASSABIE-BOUCHAT, Attachée d'Administration Hospitalière

Cécile MAURICE, Attachée d'Administration Hospitalière

Ahmed RAOUI, mentionné sur l'arrêté fixant le pool des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH- AGEPS

Nathalie ROGER, Technicien Supérieur Hospitalier

Sophie WILFRED, Cadre socio-éducatif

Henri Mondor

Catherine FINIDORI, Attachée d'Administration Hospitalière

Frédéric GATIBELZA, Adjoint des Cadres Hospitaliers

Augustin HERAULT, Directeur Adjoint des Ressources Humaines

Catherine KARNYCHEFF, Cadre de santé

Julia PIERRUGUES, Attachée d'Administration Hospitalière

Mathieu PROTEAU, Technicien Supérieur Hospitalier

Claire VERGER, Attachée d'Administration Hospitalière

Site Emile Roux :

Jean-François BESSET, Directeur du site Emile Roux
Patrice LAVENU, Technicien supérieur hospitalier
Philippe LE ROUX, Directeur, mentionné sur l'annexe 2 de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé
Sabrina LOPEZ, Directrice des Affaires Médicales et de la Stratégie
Pierrette LORENTE, attachée d'administration hospitalière
Catherine MORVAN, adjoint des cadres hospitaliers
Véronique SMOLAREK, Directrice des Soins

Site Joffre Dupuytren :

Jacqueline ANASTASE, Cadre de Santé
Frédérique ANNANE, Directrice du site Joffre Dupuytren
Sandrine BERNARD, Adjoint des Cadres Hospitaliers
Huguette BIAS, Adjoint des Cadres Hospitaliers
Adeline KRIKILION, Cadre Supérieur de Santé
Christiane L'ETANG, Technicien Supérieur Hospitalier
Nathalie MACQUET, Responsable des Services économiques
Joelle MARGUERY, Adjoint des Cadres Hospitaliers
Thierry MERCIER, Cadre de Santé
Malika TAHLAITI, Coordonnatrice générale des soins adjointe

Site Georges Clemenceau :

Fanny BROCARD, Adjoint Administratif Hospitalier
Yamina FELOUAH, Attachée d'Administration Hospitalière
Mireille GOUALC'H, Adjoint des Cadres Hospitaliers
Florence GRANGEARD, Adjoint des Cadres Hospitaliers
Didier MARIANI, Cadre Supérieur de Santé
Sylvie SCHMITT, Adjoint des Cadres Hospitaliers
Sophie SEMAL, Cadre Supérieur de Santé
Philippe VASSEUR, Directeur du site Georges Clémenceau

ARTICLE 7 : l'arrêté n°75-2019-10-01-013 du 1^e octobre 2019 de la Directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8 : La directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Créteil, le 2 Décembre 2019
La Directrice des hôpitaux universitaires
Henri Mondor
SIGNÉ
Edith BENMANSOUR

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-12-10-016

Arrêté directeur portant délégation de signature
au directeur par intérim du groupe hospitalo-universitaire
AP-HP. Centre-Université de Paris,

**Arrêté directeur portant délégation de signature
au directeur par intérim du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Centre-Université de Paris,**

**Le directeur général
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R.6147-4 et R. 6147-5,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0007 du 14 novembre 2013 modifié, portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun (directeurs des services centraux),

Vu l'arrêté directeur n°75-2016-07-07-006 du 7 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des ressources humaines de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° ANADDG2019-06 0061 du 5 juillet 2019 nommant Monsieur Serge MOREL, directeur par intérim du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Centre-Université de Paris,

ARRETE :

Article 1 :

Par dérogation aux dispositions de l'article 3-4 de l'arrêté directeur n°75-2016-07-07-006 du 7 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des ressources humaines de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris et de l'article 1 de l'arrêté directeur n° 2013318-0007 du 14 novembre 2013 modifié, portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun (directeurs des services centraux), délégation de signature est donnée au directeur du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Centre-Université de Paris pour la gestion locative, l'entretien et la gérance de 4 logements situés 96 rue Didot, bâtiment Blaise Pascal, 75014 Paris, désignés ci-après :

- Lot n°01 01 1420 02 0001 ; un appartement de type F5 situé au 1^{er} étage
- Lot n°01 01 1420 02 0002 ; un appartement de type F5 situé au 1^{er} étage
- Lot n°01 01 1420 02 0003 ; un appartement de type F1 situé au 1^{er} étage
- Lot n°01 01 1420 02 0004 ; un appartement de type F5 situé au 2^e étage

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à la date de signature, pour une période s'achevant le 30 juin 2021.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

10 DEC. 2019

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a wavy line and a vertical stroke.

Martin HIRSCH